



Palézieux, le 13 septembre 2005

## Préavis municipal 14/05 concernant le renouvellement du parc à véhicules de la voirie

Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux

Au Conseil communal de Palézieux,

Dans son rapport de gestion, la commission de gestion et des finances a justement relevé que le parc des véhicules communaux devenait vétuste. Pour preuve, le service de la voirie dispose actuellement de :

- ✚ Un tracteur Shibaura 2540 (acheté en 1988)
- ✚ Un tracteur Carraro (acheté en 1998)
- ✚ Un chariot à moteur Boschung (modèle 1984 acheté en 2000)

A ce jour, le remplacement du chariot à moteur Boschung (21 ans) est absolument nécessaire. En effet ce véhicule, qui nous a rendu d'énormes services et qui a été utilisé en particulier pour le balayage, le salage et le déneigement des routes, n'est plus en mesure d'assurer ces services sans connaître des problèmes mécaniques à répétition. Durant ces quatre dernières années, les réparations et les frais d'entretien se sont élevés à près de **fr. 11'000.—** et, à de nombreuses reprises, le service hivernal a été perturbé par des pannes.

D'autre part, avec les mesures d'économies et les transferts de routes du Canton aux communes, nous devons maintenant assumer également le salage des routes communales. Nous constatons, en particulier, que le service hivernal sollicite beaucoup la mécanique et que le passage à un véhicule de la catégorie et de puissance supérieure s'avère nécessaire.

En conséquence, la Municipalité souhaite porter son choix sur un véhicule utilitaire avec pont basculant, lame à neige et saleuse. Elle a également étudié la possibilité de faire l'acquisition d'un module pour le balayage des routes, mais vu l'investissement que cela représente (fr. 70'000.— env.), elle a pris contact avec la Municipalité d'Oron-la-Ville et a décidé de tester une collaboration avec elle qui dispose d'une balayeuse et qui serait d'accord d'assurer ce service sur le territoire communal. D'autre part, en remplacement du Shibaura (17 ans) en bout de course, la Municipalité souhaite également faire l'acquisition d'un engin équipé d'un frontal et d'une lame à neige.

La Municipalité a étudié plusieurs offres provenant de divers fournisseurs et assisté à divers essais ou démonstrations. Sur cette base, le crédit nécessaire pour l'acquisition des nouveaux véhicules, équipés selon le descriptif ci-dessus, est de **fr. 220'000.--**.

Cet investissement pourrait être financé en partie avec la réserve ordinaire de **fr. 150'000.—** (compte 9282.200) constituée lors du bouclage des comptes 2004 et le solde, de **fr. 70'000.--**, serait comptabilisé dans le compte 91461.100 « Mobilier, machines, véhicules à amortir ».

./.





Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 10 ans à raison d'env. fr. 7'000.-- par année à partir de l'exercice qui suivra l'acquisition.

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, souhaitant pouvoir donner les moyens nécessaires au personnel de la voirie pour remplir sa mission, la Municipalité de Palézieux vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 14/05 du 13 septembre 2005,
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder le crédit de fr. 220'000.-- pour l'acquisition de nouveaux véhicules pour la voirie
2. De l'autoriser, à amortir une partie de l'investissement par un prélèvement de fr. 150'000.-- sur la réserve ordinaire (compte 9282.200).
3. De l'autoriser à emprunter la différence aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Gérald Nidrist

Jean-Daniel Graz

